

Société d'Équipement du Département du Doubs - Conseil d'Administration - Désignation de délégués du Conseil Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société d'Équipement du Département du Doubs du 19 juin 2000 et à leur approbation par le Conseil Municipal du 2 octobre 2000, la Ville de Besançon est représentée au sein de cet organisme par trois administrateurs.

Il convient donc de procéder à la désignation de trois délégués, étant précisé que l'un d'entre eux siégera aux assemblées générales de la SEDD.

Le Conseil Municipal est invité à :

- désigner M. le Maire, M. Michel LOYAT et M. Vincent FUSTER pour assurer la représentation de la Ville de Besançon au sein du Conseil d'Administration de la SEDD,

- désigner M. le Maire pour assurer la représentation de la Ville de Besançon au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société,

- autoriser ses représentants à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient leur être confiées et notamment celle de Président du Conseil d'Administration, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Président du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 23 avril 2001.